

Intervention conjointe pour la défense de la société civile

11 février, 16e session du Comité intergouvernemental

UNESCO, Paris

Faisant suite à notre première intervention du 8 février ainsi qu'à la décision sur le point 2 prise par les Parties par consensus hier sans aucune possibilité d'échange préalable avec les représentants de la société civile, les organisations de la société civile présentes à la 16ème comité intergouvernemental ont été contraintes d'exprimer par différents moyens d'action leur profonde préoccupation, car ces décisions menacent directement les principes de base de la Convention ainsi que les libertés fondamentales.

Pour souligner la gravité de la situation, quitter la salle était la seule option restante pour faire passer le message que la confiance mutuelle construite au fil des ans entre les Parties et la société civile a été compromise. Nous remercions les Parties qui ont introduit des amendements importants au projet de décision et tous les membres du Comité pour l'adoption de la décision sur le point 10 renforçant la collaboration avec la société civile pour mettre en œuvre la Convention.

Notre retour à cette réunion est l'expression de notre bonne foi et de notre ouverture au dialogue. Nous revenons à cette réunion après avoir eu un premier dialogue avec le Secrétariat de l'UNESCO et des échanges approfondis entre nos organisations. Nous ne sommes pas entièrement rassurés de nous voir accorder l'espace sécurisé dont nous avons besoin pour notre contribution aux travaux du Comité.

Notre présence future aux réunions des organes directeurs sera conditionnée par le résultat d'un dialogue continu avec le Secrétariat, conformément au mandat qui lui a été confié par les membres du Comité. Ce dialogue doit se dérouler dans un délai déterminé et viser à créer l'environnement qui nous permettra d'assumer pleinement le rôle confié à la société civile conformément à l'article 11. Enfin, nous exprimons notre gratitude au directeur général adjoint de l'UNESCO pour la culture et au Secrétariat de la Convention pour leur proactivité dans la prise de contact avec nous.

—

AFRICALIA

International Music Council

European Theatre Convention

International Affiliation of Writers Guilds

International Theatre Institute

Coligação Portuguesa de Diversidade Cultural

International Federation of Coalitions for Cultural Diversity

International Council for Film, Television and Audiovisual Communication

Coalición Paraguaya para la Diversidad Cultural

Coalition Suisse pour la diversité culturelle

Coalition Malienne pour la Diversité Culturelle

Fundación Arte al Paso Colombia

Coalition for the Diversity of Cultural Expressions (Canada) La Coalition pour la Diversité des Expressions Culturelles (Canada)

Coalition togolaise pour la Diversité Culturelle

Coalition Française pour la Diversité Culturelle

Culture et Développement

International Federation of Library Associations and Institutions

CID International Dance Council

Nhimbe Trust

Cultura Contra Conflict

CFW- Culture Funding Watch

PEN International

Asociación Cultural Baizara

Association Nationale Cultures du Monde

European Writers' Council (EWC)

Zone Franche, World Music Network

NGO - UNESCO Liaison Committee

Fédération Internationale des Musiciens (FIM)

Fondation Marcel Hicter pour la démocratie culturelle

Culture, Paix et Développement (Togo)

Culture All Nippon (CAN)